



26 MARS 2025

Lille, le

Le secrétariat de la commission départementale
de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers

La présidente de la commission départementale
de préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers

Affaire suivie par : Françoise HÄHN
ddtm-cdpenaf-secretariat@nord.gouv.fr

à

Monsieur le Maire
Mairie d'Arleux
Place Charles de Gaulle
59151 ARLEUX

Monsieur le Maire,

L'arrêt de projet du plan local d'urbanisme de votre commune sera examiné lors de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) du 06 mai 2025.

Aussi, je vous invite à présenter votre dossier le mardi 06 mai 2025 à 14h00 dans les locaux de la direction départementale des territoires et de la mer localisés à la Cité Marianne, 2 boulevard de Strasbourg à Lille.

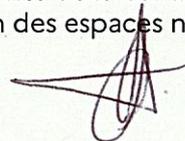
Votre intervention se déroulera en deux temps. Vous présenterez le projet pendant 20 minutes environ, sur la base d'un diaporama qui aura été transmis au préalable au secrétariat de la CDPENAF au plus tard le 28 avril 2025. Suivra un temps de questions-réponses de 15 minutes qui vous permettra de répondre aux interrogations des membres de la CDPENAF.

Vous recevrez par courrier l'avis rendu par la commission sur votre projet.

Pour le bon déroulement de la séance, merci de vous présenter à l'accueil des locaux 15 minutes avant votre passage en commission et de prévenir le secrétariat de la CDPENAF pour tout retard ou empêchement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

La présidente de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers



Anne-Sophie THOUZE

